



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 juin 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 juin 2024, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	maire	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Pamela B Steen	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Est absente :

Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
----------------	-------------	-------------------------------

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Résolution CM2024-04-157 — Appui de la MRC à la municipalité de Compton – Démolition du pont du chemin Cookshire
 - 4.2.2 ActiBus de la région de Coaticook — Résolution CM2024-04-127
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 11 juin 2024
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.1.2 Comptes à payer
- 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 mai 2024
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) du 11 juin 2024
 - 7.1.2 Transport à la demande (TaxiBus)
 - 7.1.3 Addenda à l'entente avec Actibus
 - 7.1.4 Déclaration de l'UMQ sur le transport collectif
 - 7.1.5 Convention d'aide financière avec MAMH pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à jour du SADD
 - 7.1.6 MRC poursuivies par l'UPA dans le contexte de l'affaire Boerboom (application de l'article 101.1 de la LPTAA et ajout d'une résidence) — Appui financier
 - 7.1.7 Rapport — Soirées d'information sur les éoliennes
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement (CMNE) du 5 juin 2024
 - 7.2.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) — Entente de gestion
 - 7.2.3 Plan d'action EnviroConnexions
 - 7.2.4 Écocentre Coaticook — Modification des conteneurs
 - 7.2.5 Certificat « Ici On Recycle »
 - 7.2.6 Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR — 2023
 - 7.2.7 Avenant à la Convention d'aide financière, volet 4 — FRR volet coopération (Écocentres)
 - 7.2.8 Entente pour la récupération de contenants pressurisés de combustibles à usages uniques
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 5 juin 2024
- 8.2 Investissement Fonds aînés de l'Entente de développement culturel 2024
- 8.3 Dépôt demande d'aide financière — Démarche MADA
- 8.4 Place aux jeunes — Soutien financier

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) du 4 juin 2024
- 9.2 Avenant 3 — Convention d'aide financière Réseau Accès Entreprise Québec

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
- 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

- 13.1 Centre de services scolaire de la région de Sherbrooke (CSSRS) — Plan triennal de répartition et de destination des immeubles — 2024 — 2027
- 13.2 Municipalité de Stanstead-Est – Couverture déficiente du réseau cellulaire

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Rappel — Tournoi de poches de la MRC

15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Mesdames Marie-Claude Bernard, directrice de l'aménagement et Catherine Madore, agente de communication marketing et Messieurs Kevin Roy, directeur des finances et du développement des communautés et Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Lyssa Paquette est absente.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Quelques questions adressées au Conseil ont été reçues avant la présente séance et une réponse écrite leur sera transmise. Certaines personnes souhaitent également s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook, au sujet des éoliennes.

CM2024-06-171

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoit Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-06-172

**4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
15 MAI 2024**

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

**4.2.1 RÉOLUTION CM2024-04-157 — APPUI DE LA MRC À
LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON – DÉMOLITION DU
PONT DU CHEMIN COOKSHIRE**

Information est donnée à l'effet que le ministère des Transports et de la Mobilité durable, suite aux résultats de l'étude socioéconomique réalisée afin de connaître l'utilisation réelle du pont et les besoins du milieu quant à son avenir, écarte maintenant la démolition définitive du pont du chemin



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Cookshire malgré que celui-ci en raison de sa vétusté soit en fin de vie utile. Aucun échéancier ni la nature des travaux à réaliser n'ont toutefois été déterminés.

**4.2.2 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK —
RÉSOLUTION CM2024-04-127**

Information est donnée à l'effet que malgré les échanges avec Acti-Bus de la région de Coaticook, certains des éléments convenus afin de dénouer la situation, tel que les prévisions budgétaires 2024 n'ont toujours pas été déposées pour approbation par ce Conseil, toutefois les échanges se poursuivent.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

**5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 JUIN 2024**

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 11 juin 2024.

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 809 800,74 \$ payés au 19 juin 2024, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2024-06-173

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 118 922,63 \$ comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 118 922,63 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT AU 31 MAI 2024

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2024, pour le mois de mai 2024, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 11 JUIN 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook du 11 juin 2024.

CM2024-06-174

7.1.2 TRANSPORT À LA DEMANDE (TAXIBUS)

ATTENDU qu'un bilan du projet-pilote de transport à la demande fut présenté au Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa dernière rencontre ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 11 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler le logiciel de Blaise Transit pour l'année 2025 ;
- ▶ d'élargir le transport à la demande par l'ajout d'une offre estivale de transport à la demande vers Barnston et Baldwin pour juillet et août durant les périodes moins achalandées ;
- ▶ de préparer la planification des prochaines phases de l'extension progressive qui inclurait les périmètres urbains situés à environ 15 minutes de distance de Coaticook à compter de la fin de l'automne ;
- ▶ de déployer des efforts soutenus pour la promotion des nouveaux services.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-06-175

7.1.3 ADDENDA À L'ENTENTE AVEC ACTIBUS

ATTENDU qu'une rencontre entre les membres du Comité administratif (CA) de la MRC et les membres du Conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. a eu lieu le 10 avril dernier, afin de clarifier certaines attentes de part et d'autre ;

ATTENDU que les éléments dont les parties avaient convenu ont été entérinés aux termes de la résolution CM2024-04-127 ;

ATTENDU que l'un de ces éléments consistait en un engagement mutuel sur la volonté d'élaborer un addenda à l'entente actuelle afin notamment d'ajuster les modalités de versement de l'aide financière pour 2024 et ajuster tout autre élément nécessaire pour régulariser la situation vécue en 2024 ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'avenant proposé et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 11 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'avenant au protocole d'entente signé le 3 juin 2020 avec Acti-Bus de la région de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer ledit avenant au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-06-176

7.1.4 DÉCLARATION DE L'UMQ SUR LE TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU que le 10 mai dernier, dans le cadre du Rendez-vous national sur l'avenir du transport collectif, plus de 250 élus et élus municipaux, expertes et experts, ainsi que des acteurs de la société civile se sont réunis pour exprimer une vision audacieuse pour l'avenir de la mobilité durable dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU qu'ils ont adopté une déclaration pour faire du transport collectif une priorité nationale au Québec ;

ATTENDU que l'appui de la MRC à cette déclaration est sollicité ;

ATTENDU que la vitalité et le développement économique de chaque région dépendent d'une offre de transport collectif de qualité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 11 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la déclaration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur le transport collectif et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la déclaration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur le transport collectif, demandant au gouvernement du Québec de faire du transport collectif une priorité nationale partout au Québec en :
 1. Énonçant une vision ambitieuse du transport collectif à l'échelle du Québec ;
 2. Reconnaisant que le gouvernement du Québec a une influence sur le déficit structurel des sociétés de transport, notamment aux vues des investissements requis pour l'électrification du transport collectif ;
 3. Donnant une marge de manœuvre financière en retardant l'atteinte des cibles d'électrification du transport collectif qui limite les sommes disponibles pour le maintien d'actifs et ajoute une pression sur les opérations ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4. Rééquilibrant les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures en consacrant une part relative plus importante au transport collectif ;
 5. Dotant le Québec d'un cadre financier prévisible sur cinq ans en matière de transport collectif ;
 6. Simplifiant l'implantation par le milieu municipal de la taxe sur l'immatriculation et de la taxe sur les carburants ;
 7. Indexant les taxes provinciales sur les carburants et sur l'immatriculation ;
 8. Diversifiant les sources de revenus du transport collectif afin de pallier la baisse anticipée des revenus liés à la taxe sur les carburants dès 2025-2026 ;
 9. Abolissant les contraintes légales et d'approvisionnement au développement du transport collectif, notamment pour les municipalités de moins de 100 000 habitantes et habitants ainsi que pour les régies de transport ;
 10. Prévoyant que la future agence Mobilité Infra Québec (MIQ) développe des projets structurants de transport collectif de manière continue ;
 11. Assurant que la future agence MIQ respectera l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et de gestion financière, notamment quant à la contribution financière des organismes municipaux à un projet ;
- de transmettre copie de la présente résolution à la députation régionale ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-06-177

**7.1.5 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MAMH
POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX NÉCESSAIRES
À LA MISE À JOUR DU SADD**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le 6 juin 2022, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU que le plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique a été rendu public le 26 juin 2023 ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) le 22 mai dernier afin de traduire les objectifs de la Politique sur le territoire québécois, de mieux capter les enjeux d'actualité en aménagement du territoire et de prendre en compte les particularités territoriales propres à chaque milieu ;

ATTENDU qu'en vertu des articles 53.12 et 57.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la ministre des Affaires municipales peut demander à une MRC de modifier ou de réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles OGAT, sa conformité à celles-ci ;

ATTENDU qu'en vertu de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre de la Politique, une aide financière est prévue pour soutenir les MRC dans la mise à jour de leur SAD pour y intégrer les nouvelles OGAT ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte la convention d'aide financière proposée à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'aide financière est d'un montant maximal de 207 918 \$ ou 69 306 \$ par année pendant 3 ans ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 11 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la Convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à la signer au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-06-178

7.1.6 MRC POURSUIVIES PAR L'UPA DANS LE CONTEXTE DE L'AFFAIRE BOERBOOM (APPLICATION DE L'ARTICLE 101.1 DE LA LPTAA ET AJOUT D'UNE RÉSIDENCE) — APPUI FINANCIER

ATTENDU que le 20 juin 2021, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a revu sa position et informé par communiqué « qu'à compter de ce jour, la condition Boerboom » est réputée non écrite dans toutes les décisions favorables où elle se trouve et qui n'ont pas encore été remplacées. » ;

ATTENDU que ce changement d'interprétation a pour effet d'annuler les conditions dans les décisions à portée collective exigées de la CPTAQ, tant pour le passé que pour le futur ;

ATTENDU que les règlements en matière d'urbanisme qui continuent à prévoir une telle restriction dans le cas où elle s'applique ne sont pas modifiés pour autant et continuent de s'appliquer jusqu'à modification ;

ATTENDU que les MRC de Portneuf et de Maskinongé, ayant obtenu des autorisations à portée collective, ont inséré les limitations imposées par les autorités dans leur schéma d'aménagement qui fut approuvé par la ministre des Affaires municipales, avant 2021 ;

ATTENDU que ces dernières devront maintenant se défendre devant les tribunaux à cet effet ;

ATTENDU que la solidarité et l'appui des MRC sont sollicités par la Fédération québécoise des municipalités à l'égard de celles-ci ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 11 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités ainsi que les MRC de Portneuf et de Maskinongé dans le contexte de l'affaire Boerboom, tel que présenté ;
- ▶ d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 3 000 \$ pouvant être réparti sur 2 ans ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 3 000 \$ dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration — autres dépenses, Services professionnels et juridiques », poste budgétaire 02 19001 412 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur demande de la FQM, afin de donner plein effet à la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

7.1.7 RAPPORT — SOIRÉES D'INFORMATION SUR LES ÉOLIENNES

Un rapport de consultation pour faire suite aux soirées d'information, tenues en avril et mai dernier, destinées aux citoyens au sujet de l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC est déposé au Conseil de la MRC. Il est demandé de le transmettre également à Hydro-Québec.

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 5 JUIN 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC de Coaticook du 5 juin 2024.

CM2024-06-179

7.2.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) — ENTENTE DE GESTION

ATTENDU que dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) qui vise entre autres, la réalisation de projets et la mise en valeur de la ressource forestière sur le territoire des MRC de l'Estrie, la Table des MRC de l'Estrie demande aux MRC de désigner l'une d'entre elles pour la gestion administrative du programme ;

ATTENDU que la MRC du Granit est disposée à assumer cette responsabilité ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 5 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner la MRC du Granit responsable de la gestion administrative de l'entente à intervenir pour les MRC de l'Estrie dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Table des MRC de l'Estrie pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-06-180

7.2.3 PLAN D'ACTION D'ENVIROCONNEXIONS

ATTENDU qu'une rencontre a eu lieu en décembre 2023 avec des dirigeants d'EnviroConnexions à la suite de nombreuses plaintes de citoyens au niveau de la collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU qu'une lettre recommandée leur fut adressée en janvier 2024 demandant une proposition écrite de correctifs ;

ATTENDU que la demande fut réitérée aux termes de la résolution CM2024-02-083 ;

ATTENDU que les dirigeants ont soumis un plan d'action afin d'apporter certains correctifs et l'ont présenté à la direction générale ;

ATTENDU que la présentation de la greffière à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 5 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que les municipalités locales sont invitées à transmettre avec diligence les problématiques à la MRC, afin de faire un suivi optimal et de documenter les manquements, s'il y a lieu ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ de prendre acte du plan d'action déposé par EnviroConnexions, tel que présenté ;
- ▶ de maintenir un suivi serré des obligations d'EnviroConnexions et d'autoriser la greffière à leur réclamer les amendes prévues au contrat pour la collecte et le transport pour l'enlèvement des matières résiduelles en cas de non-respect de celles-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-06-181

7.2.4 ÉCOCENTRE COATICOOK — MODIFICATION DES CONTENEURS

ATTENDU que divers contrats doivent être donnés en lien avec le projet d'écocentre régional permanent à Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-03-109, la MRC a accepté l'offre déposée par Conteneurs Experts Inc. (NEQ : 1 160 978 798) pour trois (3) conteneurs maritimes modifiés pour l'écocentre de Coaticook, sur la base de leur proposition ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter un muret d'étanchéité dans l'un des conteneurs ;

ATTENDU que la modification représente une dépense additionnelle de 1 400 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 5 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que cette dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de Conteneurs Experts Inc. (NEQ : 1 160 978 798) l'ajout d'un muret d'étanchéité pour l'un des conteneurs maritimes modifiés pour l'écocentre de Coaticook, au coût de 1 400 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net additionnel de 1 468,33 \$ au sein de la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45 120 446 à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'approprier le même montant à même les revenus disponibles dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Activités d'investissement », poste budgétaire 23 05001 721 au paiement de la dépense ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-06-182

7.2.5 CERTIFICATION « ICI ON RECYCLE »

ATTENDU que le programme « Ici on recycle » vise à reconnaître les efforts des industries, commerces et institutions (ICI) qui gèrent leurs matières résiduelles de façon responsable en mettant en place des mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) ;

ATTENDU que dans le cadre de divers programmes d'aide financière de Recyc-Québec, afin de recevoir le versement final de l'aide financière, les bénéficiaires doivent remplir une écocondition, soit d'obtenir au minimum le niveau « Mise en œuvre » de la certification « Ici on recycle » ;

ATTENDU que la certification est valide pour une période de 3 ans ;

ATTENDU que pour l'obtenir, diverses mesures doivent être respectées, dont certaines ont un caractère obligatoire et d'autres facultatifs ;

ATTENDU que pour bénéficier de l'aide financière de 100 000 \$ par écocentre régional, la MRC devra donc obtenir la certification « Ici on recycle » ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il y a un coût associé à ladite certification ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 5 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le score global obtenu par la MRC déterminera le niveau de certification accordé par Recyc-Québec, ainsi que son coût ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Benoit Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la coordonnatrice matières résiduelles d'entreprendre les démarches afin d'obtenir la certification « Ici on recycle » de Recyc-Québec, niveau 1 (Mise en œuvre) ou niveau 2 (Performance) pour la MRC de Coaticook afin de respecter les conditions du versement de l'aide financière pour l'établissement des écocentres sur le territoire de la MRC ;
- ▶ de l'autoriser à signer tout document jugé utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 450 \$ dans la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu — Matières résiduelles, Écocentres — Autres biens* », poste budgétaire 02 45100 609 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, afin de donner plein effet à la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-06-183

7.2.6 RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PGMR — 2023

ATTENDU Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs demande un état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 de la MRC au 31 décembre 2023 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport préparé à cet effet par la coordonnatrice matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 5 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de procéder à l'adoption du rapport d'état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2023 tel que présenté et de le transmettre à Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-06-184

**7.2.7 AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE,
VOLET 4 — FRR VOLET COOPÉRATION
(ÉCOCENTRES)**

ATTENDU que la MRC a signé en 2022, une convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 4 (Soutien à la coopération intermunicipale) du Fonds régions et ruralité pour l'aménagement d'écocentres régionaux permanents ;

ATTENDU que des modifications ont été apportées sur le modèle de construction et l'aménagement des sites afin notamment de réduire les coûts de construction et de respecter la capacité financière des citoyens ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'avenant proposé par le ministère et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que les modifications sont au niveau du pourcentage de taux d'aide et le délai de réalisation ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 5 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoit Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'avenant à la convention d'aide financière signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 4 (Soutien à la coopération intermunicipale) du Fonds régions et ruralité pour l'aménagement d'écocentres régionaux permanents, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer ledit avenant au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-06-185

7.2.8 ENTENTE POUR LA RÉCUPÉRATION DE CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À USAGES UNIQUES

ATTENDU que la responsabilité élargie des producteurs (REP) fut introduite dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et reconduite dans la politique actuelle ;

ATTENDU que le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.1) fut adopté en 2011 ;

ATTENDU que 2 nouvelles catégories de produits sont visées depuis juin 2024, soient :

- o les contenants pressurisés de combustibles (CPC) ;
- o les produits pharmaceutiques ;

ATTENDU que dans le cadre des CPC, les produits visés sont les contenants servant à contenir sous pression des liquides ou des gaz destinés à servir de combustibles, tels que le propane, le butane, l'isobutane ou le propylène, à l'exception des briquets et des allumeurs ;

ATTENDU que l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada est l'organisme reconnu par Recyc-Québec pour opérer divers programmes dont celui pour la récupération de contenants pressurisés de combustibles à usages uniques ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'entente proposée à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que des barils pour le dépôt des contenants et la récupération de ceux-ci seront sans frais pour la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et environnement (CMNE) de la MRC lors de sa rencontre du 5 juin 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'entente proposée par l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada dans le cadre du programme pour la récupération de contenants pressurisés de combustibles à usages uniques, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le directeur général à signer ladite entente au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 4 JUIN 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 4 juin 2024.

CM2024-06-186

8.2 INVESTISSEMENTS FONDS ÂÎNÉS DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2024

ATTENDU que l'entente de développement culturel comporte une enveloppe de 8 000 \$ réservée au « fonds aînés » afin de soutenir les activités culturelles offertes aux aînés ou le fonctionnement d'initiatives culturelles mises en place par des aînés ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte les propositions d'investissements dans 4 projets et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 4 juin 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les projets présentés et de leur accorder une aide financière de deux mille dollars (2 000 \$) chacun pour un total de 8 000 \$ du « fonds aînés » à même le montant de 8 000 \$ réservé de l'entente de développement culturel ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans chacun des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-06-187

8.3 DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — DÉMARCHE MADA

ATTENDU que les municipalités sont directement touchées par le vieillissement démographique ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette réalité oblige le monde municipal à trouver une nouvelle façon de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport, etc. ;

ATTENDU que la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) vise à aider les municipalités et les MRC à encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et à concrétiser la vision d'une société pour tous les âges ;

ATTENDU l'appel de projets actuel dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, Volet 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

ATTENDU que ce programme d'aide financière vise le soutien des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche en vue de réaliser ou d'actualiser une politique et un plan d'action en faveur des aînés ;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités locales de la MRC souhaitent s'engager dans le processus ;

ATTENDU la volonté de la MRC de renouveler la politique familiale municipale-MADA (PFM) afin d'assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite donc déposer une demande collective au programme ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 4 juin 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser et de déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche MADA, au nom des municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ainsi que la MRC de Coaticook pour la mise à jour des politiques existantes ;
- ▶ de confirmer la désignation de Madame Françoise Bouchard, mairesse de Dixville à titre d'élue responsable du dossier « Aînés » et des questions familiales ;
- ▶ de désigner Monsieur Kévin Roy, directeur des finances et du développement des communautés à titre de représentant de la MRC pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes ;
- ▶ de l'autoriser à signer tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

CM2024-06-188

8.4 PLACE AUX JEUNES — SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU que Place aux jeunes propose des séjours exploratoires à des jeunes diplômés de 18 à 35 ans ;

ATTENDU que depuis 2013-2014, 138 migrations directes et indirectes ont eu lieu sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est sollicitée pour un appui financier de 5 000 \$ pour les activités 2024-2025 ;

ATTENDU que le coût total du projet est de 83 500 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de soutenir financièrement les activités 2024-2025 de Place aux jeunes pour un montant de 5 000 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 5 000 \$ dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », au sein de la catégorie de fonctions « *Santé & bien-être — Autre, Dons autres organisme* », poste budgétaire 02 59002 970 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 4 JUIN 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 4 juin 2024.

CM2024-06-189

9.2 AVENANT 3 — CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE (QUÉBEC)

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en 2021 pour l'établissement du réseau « Accès Entreprise Québec » (AEQ) ;

ATTENDU que le Comité administratif de la MRC prend en compte l'avenant 3 à ladite convention d'aide financière, déjà modifiée et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 4 juin 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet à signer l'addenda 3 modifiant la convention d'aide financière dans le cadre de l'établissement du réseau « Accès Entreprise Québec » (AEQ), avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, tel que présenté, et ce, au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	43/45	97,15 %		

ADOPTION

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION DE SHERBROOKE (CSSRS) — PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES — 2024-2027

Information est donnée à l'effet que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke consulte la MRC de Coaticook sur son projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027. Le document est remis aux membres du Conseil de la MRC. Aucune modification n'est demandée. Le CSSRS adoptera ce nouveau plan le 25 juin 2024.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 RAPPEL — TOURNOI DE Poches DE LA MRC

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 47.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 19 juin 2024.

Greffière et Responsable des archives
